

Conditions de participation aux jeux et concours

- Sont autorisés à participer les membres de la communauté de Celebrationpoint AG qui ont déjà 18 ans ou plus.
 - Une seule participation par personne est possible. Les gagnants seront informés par écrit via les médias sociaux (newsletter, Instagram, Facebook, LinkedIn ou par e-mail).
 - Le gain ne peut pas être échangé contre de l'argent liquide, doit pouvoir être perçu par le gagnant ou la gagnante et ne peut pas être transféré à des tiers.
 - la voie juridique est exclue. La participation au tirage au sort est indépendante d'une commande ou d'un achat de produits.
 - La période de participation sera annoncée dans le cadre de chaque concours.
 - En participant au concours avec l'envoi d'une image, d'une vidéo ou d'un texte, vous acceptez que Celebrationpoint AG publie la contribution soumise, y compris votre nom.
1. La participation aux concours que nous organisons est volontaire et gratuite. Les chances de gagner ne sont pas affectées par l'achat d'un service. Celebrationpoint AG, Lindenbachstrasse 56, 8006 Zurich est responsable de la collecte et du traitement des données personnelles que vous avez transmises dans le cadre des concours respectifs.
 2. La durée de nos concours est déterminée par les informations relatives au concours en question. Dans le cadre des concours que nous organisons, il peut y avoir différentes formes de tirage au sort et de gain. Les détails concernant le déroulement des tirages au sort ainsi que les possibilités de gagner sont indiqués dans les explications relatives aux différents concours des concours. En s'inscrivant, les participants acceptent ces conditions de participation.
 3. Les prix respectifs ainsi que le mécanisme du jeu-concours sont décrits plus en détail sur la page du jeu-concours correspondante.
 4. Le/la gagnant(e) sera tiré(e) au sort et contacté(e) dans les quatorze jours ouvrables suivant la fin du jeu-concours. Si un gagnant / une gagnante n'est pas joignable ou s'il / elle ne se manifeste pas auprès de Celebrationpoint AG dans les sept jours civils suivant la notification de son gain, Celebrationpoint AG est en droit de tirer au sort un autre gagnant / une autre gagnante.
 5. Sont autorisées à participer les personnes majeures et capables d'agir au sein de la communauté Celebrationpoint. Toute participation n'est pas prise en compte dans la mesure où elle est exclue par la loi. La voie juridique est exclue. Les participations multiples ne seront pas prises en compte. Les prix ne sont pas transmissibles et ne seront pas versés en espèces. Aucune correspondance ne sera échangée au sujet du concours. Celebrationpoint AG se réserve le droit d'exclure des participants d'un concours, de supprimer des inscriptions multiples ou d'interrompre un concours en cas d'incohérences ou de suspicion de manipulations techniques.
 6. Celebrationpoint AG assume toute responsabilité en rapport avec les concours qu'elle organise et avec l'organisation et l'encaissement des gains. Celebrationpoint AG n'est notamment pas responsable des défaillances techniques des pages respectives des concours, y compris des serveurs de réseau ou des erreurs de matériel, des virus, des bugs, des erreurs de programmation ou d'autres erreurs de transmission échappant à son contrôle.
 7. Facebook, Instagram ou LinkedIn n'ont aucun lien économique et juridique avec ces concours, même si un concours peut être promu et communiqué via ces pages. L'organisateur des concours est exclusivement Celebrationpoint AG. Toutes les demandes concernant le concours doivent être adressées à Celebrationpoint AG. (info@celebrationpoint.ch).

8. Celebrationpoint AG est autorisée à utiliser l'adresse e-mail pour l'envoi de newsletters électroniques. L'abonnement à la newsletter peut être annulé à tout moment, soit par Communication à info@celebrationpoint.ch ou au moyen du lien de désinscription figurant dans l'e-mail de la newsletter concernée.
9. Les présentes conditions de participation peuvent être obtenues par toute personne par courrier postal ainsi que sur papier en en faisant la demande par e-mail à l'adresse suivante info@celebrationpoint.ch
10. Le droit suisse s'applique aux concours. Les tribunaux du canton de Zurich sont seuls compétents pour tout litige en rapport avec un concours concret ou les présentes conditions de participation.
11. En participant au jeu-concours, l'utilisateur / l'utilisatrice accepte ces conditions de participation.